

N'eut été le fait que, sans ce projet de loi, il y aurait eu certaines anomalies dans divers domaines de compétence au Canada, je pense que le comité l'aurait amendé.

Le 15^e rapport du Comité des finances, qui figure aux *Procès-verbaux du Sénat* du 19 juin dernier, est important. Il met en doute le principe de la réputée fiduciaire préconisée par le gouvernement. Le problème, c'est que le gouvernement se sert de diverses personnes, employeurs ou gestionnaires d'entreprises pour percevoir les taxes à sa place. Il permet à ces gens-là d'ajouter les taxes à leur caisse pour un certain temps. Cela peut fort bien donner l'impression à une tierce partie—par exemple, des personnes qui vendent des produits et services à l'entreprise—qu'elle fait affaire avec une société très solvable et très rentable. Ensuite, la personne, la société ou l'entreprise fait faillite et le gouvernement intervient en disant: «Nous avons peut-être aidé à créer l'impression que c'était une entreprise rentable, mais nous voulons notre argent avant tout autre. C'était une réputée fiduciaire.» Il importe peu que le gouvernement lui-même ait contribué à acculer l'entreprise à la faillite en se servant de ces employeurs et de ces entreprises. Il y a sûrement une meilleure façon pour les économistes et les avocats de s'attaquer à ce problème.

Comme je l'ai dit, je ne m'oppose pas à la troisième lecture de ce projet de loi, mais je pense que les honorables sénateurs devraient être au courant des témoignages entendus au comité et consignés dans le 15^e rapport du Comité des finances nationales.

[Français]

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, avec votre permission j'aimerais ajouter quelques mots.

J'aimerais tout d'abord remercier le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) et ses collègues d'avoir bien voulu appuyer ce projet de loi à ce moment-ci afin de ne pas le retarder inutilement.

Je n'irai pas jusqu'à dire, comme l'a dit le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough), que la défense du projet de loi a été si faible que cela. Tout de même, je peux certainement être d'accord avec le sénateur Stewart pour conclure que les groupes qui sont venus, les syndicats de faillite, ont soulevé des points suffisamment importants pour que les sénateurs des deux partis politiques qui siégeaient au sein de ce comité conviennent d'inclure dans le rapport l'invitation au gouvernement de revoir tout ce secteur des «deemed trust».

J'espère que le gouvernement fera exactement cela. Je vous remercie d'avoir rapidement accepté la troisième lecture de ce projet de loi. C'est un dossier que l'on va suivre de près.

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, j'étais présent au comité. Je considère que le sénateur Stewart exagère énormément la question. Le problème est dans la *Loi sur la faillite*. Il s'agit de savoir si le gouvernement conserve une priorité ou non pour les argentés perçus pour lui par certains individus. Ça fait longtemps que ce problème existe.

Si vous voulez que le gouvernement laisse ceux qui sont chargés de percevoir l'argent en disposer pour se financer ailleurs, c'est une question qu'on peut débattre. Je pense qu'il ne faudrait pas pousser trop loin, il faudrait faire attention.

L'honorable Fernand-E. Leblanc: Honorables sénateurs, je pense que la remarque faite par le sénateur Flynn est bien

[Le sénateur Stewart.]

exacte. Le premier paragraphe du rapport indique d'ailleurs qu'on fait mention que la *Loi sur la faillite* devrait être révisée le plus rapidement possible parce que cette loi traîne depuis peut-être dix ou quinze ans ici pour sa révision. L'ex-loi existe mais elle n'est plus moderne, elle n'est plus adaptée aux besoins.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

PROJET DE LOI MODIFICATIF—ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

L'ordre du jour appelle:

Le Sénat se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier, sous la présidence de l'honorable sénateur Gerald R. Ottenheimer, pour étudier le projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration attend que nous le convoquions. Avec la permission du Sénat, je demanderai à M. Bill Kempling et à ses collaborateurs de venir présenter leur dossier.

Le président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Conformément à l'ordre adopté par le Sénat, M. Bill Kempling, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M^{me} Ann M. Midgley et M. Peter D. Hammond prennent place dans la salle du Sénat.)

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je vous présente M. Bill Kempling, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ignore si M. Kempling veut faire une déclaration en guise d'introduction, mais je suis sûr qu'il répondra volontiers à toutes les questions que vous voudrez bien lui poser et qu'il se fera également un plaisir de nous présenter les deux fonctionnaires qui le conseilleront ce soir.

M. Bill Kempling, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Honorables sénateurs, je n'ai aucune déclaration à faire en guise d'introduction, mais je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Frith: J'ai posé des questions lorsque je suis intervenu au Sénat à propos du projet de loi C-77. Le cabinet du sénateur Doody m'a remis de la documentation qui vient peut-être de vous ou de votre ministère.

M. Kempling: Je suis au courant.

Le sénateur Frith: Je voulais obtenir des informations, et on me les a transmises. Les réponses que j'ai obtenues étaient très satisfaisantes.